

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAGEY

SÉANCE DU : 20 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la 3^{ème} salle de l'école, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

PRESENTS : JOUFFRAY Nicolas, Maire,

BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, LAINE Janet, DOENLEN Cécile, RICHARD Gaëlle, MICHOUX Odile, JALOUX-BUSATTO Gabrielle, EVEN Jean-Paul, SONNET Christophe, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

CORBANESE Bruno (procuration à RUEDY Philippe)

DESFOSSEZ Hervé (procuration à MICHOUX Odile)

LODS Elodie (procuration à DOENLEN Cécile)

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Christelle BELTRAN

| |
|---------------|
| ORDRE DU JOUR |
|---------------|

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 Juillet 2021
2. Présentation du rapport annuel 2021 de la CLECT
3. Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025
4. Décision Modificative : Attribution de Compensation : contingent incendie
5. RPQS : Assainissement
6. Règlement du cimetière
7. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 Juillet 2021

Monsieur le Maire demande si les membres ont pris connaissance du compte rendu du 2 Juillet 2021 et s'il y a des remarques.

Les membres du Conseil approuvent, **à la majorité**, le compte rendu du 2 Juillet 2021 :

- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1 (Jean-Paul EVEN)

2. Présentation du rapport annuel 2021 de la CLECT

Présentation des 3 sujets principaux par Mr le Maire :

- 1- Prise de compétence mobilité par la CCPH
- 2- Compétence transport conservée par la ville d'Héricourt
- 3- Modification des Attributions de Compensation prévisionnelles 2021 : prise en charge du SDIS

Pour une optimisation de la fiscalité, le SDIS est intégré aux Attributions Compensatoires :

964.44 € (Attributions compensatrices) + 9 120.22 € (Contingent incendie) = 10 084.66 € (Attributions Compensatrices définitives 2021)

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **à la majorité**, approuve le rapport annuel 2021 de la CLECT :

- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1 (Bruno CORBANESE)

3. Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

1. Soutien des Communes propriétaires de forêt : participation des Communes au financement de l'ONF
2. Adaptation des moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat :
 - 95 ETP par an
 - risque de dégradation du service ONF : demande de l'ONF pour les Communes :
 - Retrait de la contribution complémentaire des Communes Forestières
 - Révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité**, vote :

- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1 (Bruno CORBANESE)

- le soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières (contre le projet de contrat Etat-ONF 2021-2025)

4. Décision Modificative : Attribution de Compensation : contingent incendie

Transfert de compte à compte :

- Attributions de compensation : **article 739211 Dépense : 9120.22 €**
- Fonds National de péréquation : **Article 73223 Recettes : 9120.22 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité**, vote la décision modificative :

- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1 (Bruno CORBANESE)

5. RPQS : Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition ci-dessus **à la majorité** :

- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1 (Bruno CORBANESE)

6. Règlement du cimetière

Présentation par Mr le Maire du nouveau règlement du cimetière élaboré par un groupe de travail au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le règlement **à la majorité** :

- **Contre** : 0
- **Abstention** : 1 (Bruno CORBANESE)

7. Question diverses

- PLUi :

- Evolution du projet au fil de la collaboration avec le cabinet DELPLANQUE : propositions de juillet 2021, reprise de l'évolution sur plan

- La Poste : (proposition de services)

- Rénovation de la salle des fêtes qui pourrait être prise en charge par une société rachetée par la Poste : Maîtrise d'œuvre (et voir aussi les autres bâtiments, maternelle, école....) à voir

- Panneaux :

- Rue de la ferme/ Rue de Genéchier (et quelques panneaux actuels dans la commune) : devis auprès de l'entreprise T1 de Grand-Charmont
- Total hors taxe : 2162 € devis signé

- Voirie : « Blow Patcher » : enrobeur/diffuseur : intervention pour rebouchage (enrobé à froid) des trous dans les rues du village : 3 jours de travail (1 journée entière pour la Rue des Coupes) devis signé programmation pour octobre ou novembre : 10 080 € TTC

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochains Conseils Municipaux :

- **24 Septembre 2021**

- **29 Octobre 2021**

- **3 Décembre 2021**

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **23h40**.

Le Maire
Nicolas JOUFFRAY